

Les comptes bancaires franais d'Omar Bongo saisis  Paris

rib News, 26/02/2009  Source Associated Press Les comptes bancaires franais du prsident du Gabon Omar Bongo ont t saisis le 13 fvrier,  la suite d'un arrt de la cour d'appel de Bordeaux en date du 29 septembre 2008, a indiqu jeudi l'avocat bordelais Me Jean-Philippe Le Bail. Selon Me Le Bail, "Omar Bongo a t condamn  restituer une ranon de 457.000 euros exige pour la libration de Ren Cardona en 1996, soit avec les intrts accumuls, un montant total de 1.131 millions d'euros", confirmant une information rvle jeudi par Sud-Ouest.

Selon le quotidien, "les comptes courants et les comptes titres du prsident gabonais ouverts dans plusieurs agences du Crdit Lyonnais et de la BNP sont verrouills. Les comptes dposs dans ces deux banques -4,2 millions d'euros- ont t saisis" depuis le 13 fvrier. Le plaignant "a obtenu une dcision judiciaire et l'a fait excuter", a pour sa part comment Me Franois Meyer, l'un des avocats d'Omar Bongo, ajoutant que ce dossier tait "purement commercial". "Il s'agit d'une affaire judiciaire de nature civile", a dclar jeudi le porte-parole adjoint du Quai d'Orsay, Frdric Desagneaux, lors d'un point de presse. M. Cardonna avait t crou pendant 48 jours  la prison de Libreville  la suite d'un contentieux financier avec le prsident gabonais. Auparavant, il avait vendu une pcherie avec sa flottille  une socit contrle par Omar Bongo et sa famille, la GPPM. A la suite d'un diffrend sur l'tat des navires, le prsident gabonais avait ensuite demand  Ren Cardona de reprendre son bien. Devant le refus de celui-ci, il avait port plainte pour escroquerie auprs d'un juge d'instruction, qui tait son neveu. "Celui-ci avait immdiatement dlivr un mandat d'amener et Ren Cardona avait t interpell le lendemain matin par la garde prsidentielle", explique Me Le Bail. "Il y avait une pidmie de fivre Ebola, et des cadavres taient enlevs tous les matins. Il n'y avait pas de toilettes, pas d'eau pour se laver. J'ai perdu 15 kilos pendant cette priode", a confi Ren Cardona, joint par tlphone. Pour obtenir la libration de son pre, le fils de Ren Cardona avait alors d verser 457.000 euros. Les avocats du prsident Bongo ont toujours affirm devant la justice franaise qu'il s'agissait du rglement d'une dette pour "le d dommager pour lui avoir cd un bateau en mauvais tat". La cour d'appel de Bordeaux n'a pas admis cette version et sa dcision est excutoire. Selon Me Le Bail, Omar Bongo a effectu un pourvoi en cassation de l'arrt de la cour d'appel de Bordeaux. Ce pourvoi n'est pas suspensif et ne peut tre examin que si les sommes dues sont rgles. Les avocats du prsident gabonais disposent d'un dlai de trois mois  compter du 13 fvrier pour trouver une parade juridique  la saisie de ses comptes franais.